

Dans le cadre de ses missions telles que développées dans le décret du 15 février 2007, la Conférence permanente du développement territorial a pour tâche « *d'organiser une chaire interuniversitaire annuelle du développement territorial* ». ²

Les thèses

Le premier axe de travail de la Chaire doctorale est de promouvoir une recherche en développement territorial axée sur la Wallonie par l'attribution d'un financement à neuf doctorants. La Chaire CPDT fait partie de l'Ecole doctorale thématique «Développement Territorial» à laquelle participent l'Académie Louvain, l'Académie Wallonie-Bruxelles et l'Académie Wallonie-Europe.

Les neuf projets de doctorats financés par la Chaire ont été sélectionnés sur base de leur caractère innovant et de leur contribution à la connaissance des mécanismes du développement territorial mais aussi des retombées potentielles sur le développement global de la Wallonie. Ces doctorats sont en lien avec les thématiques de recherche CPDT fixées par le programme 2005-2009.

Le deuxième axe de travail de la Chaire doctorale est de diffuser les résultats des recherches appliquées et fondamentales menées par la Conférence permanente du développement territorial au sein du monde universitaire et plus largement des réseaux d'experts transrégionaux, ainsi que vers les acteurs impliqués dans le développement territorial, par le biais de l'organisation de séminaires et de colloques internationaux.

Des séminaires

La compétitivité des territoires est au centre des préoccupations de l'Europe de Lisbonne et de Göteborg. A toutes les échelles, les territoires se dotent de politiques visant à attirer des activités économiques, comme les «pôles de compétitivité» récemment mis en place par la Région wallonne ou par la France, mais aussi à retenir ou attirer des habitants et/ou des touristes.

C'est dans cette actualité que la Chaire de la CPDT 2006 a choisi d'axer ses séminaires de recherche autour du thème de la compétitivité des territoires. Trois ateliers ont respectivement travaillé sur l'attractivité résidentielle, l'attractivité économique et l'attractivité patrimoniale et environnementale.

Le thème de l'**attractivité résidentielle** a été abordé le vendredi 28 avril 2006 dans l'atelier organisé par l'UCL à Louvain-la-Neuve. Il a réuni un panel d'experts belges et étrangers, mais aussi des praticiens et des responsables politiques.

L'importance de la «base résidentielle» dans les économies locales est de plus en plus reconnue. L'attractivité résidentielle comporte plusieurs aspects complémentaires. Le premier est celui de la qualité des services et des équipements. La répartition de ceux-ci dans l'espace, qui fut un axe majeur des politiques spatiales de l'Etat-providence, doit aujourd'hui être repensée dans un contexte de mobilité croissante. L'offre en services et équipements publics comme privés (scolaire, culturelle, médicale, sportive, etc.) devient un élément de compé-

¹ Inspecteur principal auprès de la Division Aménagement et Urbanisme, Luc Maréchal coordonne la Conférence permanente du développement territorial

² Créée par décret du 6 mai 1999, la CPDT a vu ses compétences explicitées dans celui de février 2007. L'arrêté du Gouvernement wallon de subvention de la CPDT pour la période de 2005-2009, en date du 14 juillet 2005 contient l'essentiel de ces missions.

tition entre territoires. Elle est aussi l'un des principaux motifs de leur recomposition en communautés urbaines, projets de pays, etc. L'échelle de la compétitivité territoriale est en effet une question fondamentale.

Un autre aspect de l'attractivité résidentielle, complémentaire au premier, est la qualité du cadre de vie. Les attentes de la population sont de plus en plus grandes à cet égard. L'accessibilité routière et par les transports collectifs, la sécurité, l'environnement (air, eau, bruit, pollution), le paysage, la convivialité des espaces publics, le patrimoine naturel et bâti ainsi que les paysages... sont, avec le logement, autant d'éléments d'un cadre de vie capable d'attirer ou de retenir des rési-

dents. Ils constituent aussi le socle sur lequel peut se construire une attractivité touristique qui peut prendre diverses formes.

Un troisième aspect, moins mesurable, est la capacité du territoire à générer un sentiment d'appartenance et une volonté d'action. Au-delà de la renaissance des cultures locales, les processus participatifs et partenariaux qui se multiplient aujourd'hui sont l'un des facteurs d'intégration et d'appropriation territoriale des individus, mais aussi l'un des moteurs de la construction d'une identité collective et d'une solidarité renouvelée. Considérée sous cet angle, l'appartenance territoriale est porteuse d'avenir.

Compétitivité territoriale et attractivité résidentielle : désir d'habiter et projet de territoire

Louvain-la-Neuve, le 28 avril 2006

Le palmarès des villes et communes en Wallonie : une approche en termes d'efficacité

Jean Hindriks, CORE-IRES-UCL

Les mobilités résidentielles au sein du bassin de vie de Liège : entre étalement de la périurbanisation et intraurbanisation

Jean-Marie Halleux, CPDT-ULg

Financement des communes et développement territorial durable en Région wallonne : quelles contraintes pour les communes ?

Olivier Dubois, UVCW

Programmation urbaine : l'expérience de Louvain-la-Neuve

Luc Boulet, urbaniste, UCL

Projet du quartier Vauban à Freiburg (Allemagne)

Jürgen Hartwig, Directeur de Freiburg Futour (Allemagne)

L'économie du savoir: un regard sur ses implications territoriales

Mark Reinhard, Chercheur, CEAT-EPFL (Suisse)

Les territoires intermédiaires

Jean Ruegg, Université de Lausanne (Suisse)

Synthèse par Jean Rémy, UCL

Conclusions par Luc Maréchal, DAU

Le thème du **développement économique territorial** et de ses nouveaux concepts a été abordé lors du deuxième séminaire de la Chaire CPDT, qui s'est tenu à Liège le 18 mai 2006. La journée d'étude avait pour ambition d'analyser l'outil « pôle de compétitivité » en confrontant des expériences en cours.

Le séminaire s'articulait autour de deux axes :

1. savoir et innovation : les clés du nouveau développement territorial ?
 - Qu'est ce qu'une Société de la Connaissance ? Comment peut-on la favoriser ? Quels sont les liens entre connaissance et innovation ?
 - Qu'est-ce qu'un territoire attractif, un territoire compétitif ? Comment mesurer l'attractivité et la compétitivité territoriale ? Comment l'accroître ?
 - Ces territoires ont-ils une taille critique ? Celle-ci implique-t-elle un nombre d'acteurs et une structure particulière de ces derniers, ou encore une extension spatiale minimum ou maximum ?
 - Des spécificités régionales favorisent-elles l'attractivité et la compétitivité ? Quels sont les profils les plus porteurs ?
 - Comment situer la Wallonie dans ce nouveau contexte ?

2. les pôles de compétitivité : une mode ou un outil puissant de développement ?

- Clusters, grappes, SPL, pôles de compétitivité... : une ou plusieurs réalités ?
- Les pôles de compétitivité dans les pays européens : convergences et divergences en termes d'ancienneté, de taille, de localisation, de structure, du rôle des acteurs publics et privés, des spécialisations
- Facteurs de réussite et d'échec des pôles
- La stratégie des pôles est-elle possible dans les RETI ? Ne risque-t-elle pas de renforcer la métropolisation ?

Savoir et innovation : les clés du développement territorial

Liège, le 18 mai 2006

Première table ronde

Michel Quévit, Professeur à l'UCL et Administrateur délégué de RIDER II

Lydia Greunz, Maître de conférences à l'ULB

Fabienne Leloup, Professeur à la FUCaM

Pascale Van Doren, Conseillère à l'Institut Jules Destrée

Alain Lesage, Expert au GRE

Les pôles de compétitivité : une mode ou un outil puissant de développement ?

Deuxième table ronde

David Doloreux, Professeur à l'Université d'Ottawa

Vincent Lepage, Attaché au Ministère de la Région wallonne, Direction de la Politique économique

Michel Stassart, Executive Officer du Cluster Espace

Vincent Van Breusegem, BEP Namur, Innovation technologique

David Doloreux, Professeur à l'Université d'Ottawa

Vincent Lepage, DGEE-MRW

Michel Stassart, Executive Officer du Cluster Espace

Vincent Van Breusegem, BEP Namur, Innovation technologique

Conclusions et synthèse de la journée:

Bernadette Mérenne, CPDT-ULg

Luc Maréchal, Inspecteur général, DAU

Le **patrimoine** peut-il être envisagé comme une valeur, un outil, une marchandise? Le patrimoine est considéré comme une ressource importante pour l'attractivité des territoires. Si, dans un premier temps, ses manifestations monumentales ont été sollicitées, actuellement, les patrimoines naturels et intangibles sont également mobilisés. L'instrumentalisation généralisée à des fins de valorisation touristique ou d'incitation à la localisation d'activités occulte d'autres fonctions possibles du patrimoine dans le développement territorial. Ces fonctions concernent pleinement la compétence des territoires.

Ce troisième séminaire, organisé par l'Université Libre de Bruxelles à Charleroi le 1er juin 2006, s'est intéressé tant aux processus ayant conduit aux usages actuellement dominants du patrimoine qu'à l'observation d'expériences où il tient une place, plus complexe et moins visible, qu'au moteur d'apprentissage.

Un colloque international

Chacun de ces séminaires a permis de réunir entre soixante et cent personnes, scientifiques, chercheurs, acteurs de la société civile, belges et étrangers.

La journée du 24 novembre 2006, organisée à Namur s'inscrivait dans la continuité des réflexions initiées. Ce colloque fut l'occasion de croiser les grandes tendances dégagées lors des trois séminaires, de manière à mesurer le degré de convergence/divergence des différentes approches face au thème commun, la compétitivité et l'attractivité des territoires. Les conclusions de chaque séminaire furent présentées par leurs organisatrices respectives et confrontées ensuite à la vision d'experts internationaux.

Compétitivité des territoires et patrimoines dans le cadre du développement durable : le patrimoine : une valeur, un outil, une marchandise ?

Charleroi, le 1er juin 2006

L'architecture et la question de la temporalité
Jean-Louis Genard, La Cambre et ULB

Les grandes infrastructures récréo-culturelles et la compétitivité des territoires
Jean Michel Decroly, ULB

Le patrimoine industriel en Wallonie et à Bruxelles. Entre identité, mémoire et développement
Jean Puissant, ULB

Le projet Septentrion. Du patrimoine au développement durable
Bertrand Wert, CIR et Paris IX Dauphine

Patrimoine et territoire. L'épaisseur historique partagée comme potentiel de développement
Andres Loza Armand Ugon, PRAHC (Cochabamba-Bolivie) et URBA-UCL

Conflits d'usage autour d'un patrimoine majeur : le cas de Villers-la-Ville
Stéphanie Crabeck, CPDT-ULB

Le patrimoine naturel ordinaire. Les PCDN, de l'expertise des scientifiques à la compétence des citoyens
Catherine Mougenot, ULg

La construction des produits du terroir. Conditions d'émergence et place dans le développement local
Bernard De Myttenaere, ULB

Le projet wallon au regard de la compétitivité

On le voit : attractivité et compétitivité ont été au cœur de la démarche. Ces deux termes ont déjà un long passé dans la littérature économique. Les facteurs d'attractivité comme ceux de la compétitivité, sont, particulièrement ce dernier, au cœur des discussions et débats sur la croissance et les performances des économies européennes dans le contexte de la mondialisation.

On peut considérer que l'attractivité se déporte en ordre second par rapport à la compétitivité, comme si elle relevait plus des moyens pour assurer la compétitivité. Souvent elle renvoie aux atouts du territoire, comme le montrent les études sur l'économie résidentielle.

La compétitivité des territoires devient un terme structurant, voire sur-structurant, de la démarche de développement territorial. Ainsi on décline de plus en plus la compétitivité à travers les échelles des territoires... jusqu'aux quartiers.

La question qui se pose vis-à-vis d'un tel systématisme est celui de sa pertinence.

Le schéma d'une économie «dure» est celui d'une compétitivité exacerbée entre acteurs et portions de territoire. Un autre est d'assurer le bon équilibre, dans le champ territorial qui est le nôtre, entre compétitivité et coopération.

Le mix entre compétition et coopération est déjà débattu dans les théories qui visent les agents et acteurs économiques.

I

« Ni l'Union ni ses États membres ou ses régions ne sauraient élaborer seuls une Europe nouvelle qui réponde aux aspirations de ses citoyens : le succès économique exige l'instauration d'une étroite coopération de l'ensemble des acteurs. »

Commissaire Danuta Hübner, avant-propos du Quatrième rapport sur la cohésion économique et sociale, 2007

II

« Les aires métropolitaines et les villes de taille différente peuvent développer au mieux leurs atouts dans le contexte d'une coopération transeuropéenne entre les acteurs de l'économie, de la société civile et de la politique. À condition qu'elles mettent en oeuvre des coopérations de la manière la plus innovante dans un espace européen polycentrique, elles créeront les prémises d'une meilleure utilisation de la concurrence mondiale pour leur propre développement. »

Agenda territorial de l'Union européenne, adopté par les ministres du développement territorial à Leipzig le 25 mai 2007, § 14

III

« [...] nous voulons offrir des possibilités pour le déploiement des potentiels de développement économique innovants, en utilisant l'expérience du partenariat réussi et de la coopération politique telle qu'elle est à l'oeuvre dans les régions, notamment les régions transfrontalières. Nous soutenons dans ce contexte une concurrence positive entre les villes et les régions. »

Agenda territorial de l'Union européenne, adopté par les ministres du développement territorial à Leipzig le 25 mai 2007, § 17

IV

« L'objectif de coopération territoriale européenne est important pour assurer le développement équilibré et durable du territoire de la Communauté. Les orientations stratégiques devraient contribuer à la réalisation de l'objectif territorial européen, qui dépend de stratégies de développement partagées entre les territoires concernés aux échelons national, régional et local, ainsi que de la constitution de réseaux, notamment pour assurer le transfert des idées vers les grands programmes de cohésion nationaux et régionaux. »

Décision du Conseil de l'Union européenne du 6 octobre 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion, §12 et 13

V

« [...] une coopération plus étroite entre les régions de l'UE devrait aider à accélérer le développement économique et à générer une croissance plus élevée. Les frontières nationales constituent fréquemment un obstacle au développement du territoire européen dans son ensemble, et elles peuvent entraver le plein développement de son potentiel de compétitivité. Dans le cadre transfrontalier et transnational, les domaines des transports, de la gestion de l'eau et de la protection l'environnement représentent une illustration claire des défis qui devront faire l'objet d'une approche ciblée et intégrée dépassant les frontières nationales. »

Orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion adoptées par le Conseil de l'Union européenne le 6 octobre 2006

VI

« La nouvelle période de programmation 2007-2013 de la politique de cohésion requiert une intensification de la coopération entre les régions et les villes dans toute

l'Europe. Je veux que les nombreuses idées de valeur émanant des réseaux régionaux et urbains soient rapidement intégrées dans la nouvelle génération de programmes que les régions vont appliquer. L'initiative «Les régions, actrices du changement économique», exposée dans la communication (2006) 675, vise à promouvoir le partenariat en action — un partenariat entre les acteurs clés de chaque région, entre les différentes régions et entre les régions et la Commission européenne. Dans ce dernier cas, nous voulons renforcer la synergie entre les diverses politiques communautaires qui contribuent à la croissance et à l'emploi.

À cette fin, il faut tout mettre en oeuvre pour que les expériences utiles et les bonnes pratiques, quelle qu'en soit l'origine, soient partagées dans le cadre d'une coopération interrégionale. »

Commissaire Danuta Hübner, avant-propos de la brochure «Les régions, actrices du changement économique - Renforcer la compétitivité par des technologies et produits innovants et des communautés prospères», mars 2007

Dans le registre politique, pour un État qui se veut régulateur et négociateur, sa fonction n'est-elle pas de dédier les échelles territoriales en priorité à l'une ou à l'autre?

Dans le cas de la Région Wallonne, l'espace régional n'est-il pas celui qui porte la compétitivité, la Région ayant aussi des coopérations spécialisées sectoriellement ou territorialement avec d'autres Régions ?

Par contre, à l'interne de la Wallonie, l'axe dominant ne devrait-il pas être celui de la coopération, privilégiant les atouts internes, solidarissant les défaillances, suscitant le débat, même musclé, voire le désaccord explicite, pour une convergence assumée ? La constitution d'aires supra-communales, de pays, d'agglomérations, de l'intercommunalité sont à situer dans ce champ.

Voilà certainement d'autres pistes à explorer par les milieux universitaires, notamment dans le cadre de la Chaire CPDT et de l'école doctorale thématique du développement territorial.

De la compétitivité à la compétence des territoires

Namur, le 24 novembre 2006

Désir d'habiter et projet de territoire

Synthèse par Marie-Laurence De Keersmaecker, CPDT-UCL

Intervention de Laurent Davezies, professeur à l'université Paris, Val-de-Marne, France

Comment promouvoir le développement économique ?

Synthèse par Bernadette Merenne, CPDT-ULg

Intervention de Michel Quevit, UCL

Le patrimoine : une valeur, un outil, une marchandise ?

Synthèse par Claire Billen, Université Libre de Bruxelles

Intervention de Johanne Burgess, Université du Québec

Intégrer les trois dimensions ou comment permettre aux territoires de se construire un avenir

Christophe Demazière, Université de Tours